

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement Question écrite n° 561

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les 129 retraits d'emplois dans les écoles du département du Nord pour la rentrée de septembre 1997. En effet, ces suppressions de postes décidées par l'ancienne majorité et son gouvernement sont un coup porté à l'école de la République et une remise en cause pour nos enfants de l'égalité des chances devant l'école. L'éducation nationale doit redevenir la priorité des gouvernements parce qu'aujourd'hui l'éducation de nos enfants est un investissement pour demain, une assurance pour l'avenir de nos sociétés. C'est pourquoi il demande que soient annulées ces suppressions d'emplois à la rentrée de septembre 1997 pour que nos enfants aient une vraie chance pour un avenir meilleur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

Données clés

Auteur: M. Marcel Dehoux

Circonscription: Nord (24e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 561

Rubrique : Enseignement maternel et primaire Ministère interrogé : enseignement scolaire Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2244 Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2878